

CTM

1er décembre 2017

Séance de rattrapage PPCR pour la DGCCRF.

finances
Solidaires



1er décembre 2017

Ce CTM qui n'avait pour seul ordre du jour que l'examen des textes PPCR concernant la DGCCRF était présidé par madame Orange-Louboutin Secrétaire générale adjointe, madame Braun-Lemaire étant retenue ailleurs.



Pour **Solidaires Finances** dans sa déclaration liminaire :

« Ce CTM que nous imaginons le dernier de l'année 2017 n'est en fait que le prolongement de celui du 3 avril 2017 concernant PPCR puisqu'à cette date nous n'avions pu traiter la DGCCRF et le SCL. Il a donc fallu 7 mois pour que les arrêtés et les décrets les concernant soient finalisés.

Pour **Solidaires Finances** le dispositif « PPCR » est contraire aux intérêts des agents.

N'oublions pas qu'il s'inscrit dans un contexte de pertes continues du pouvoir d'achat des fonctionnaires. L'augmentation de 1,2% (+ 0,6 % en juillet 2016 et + 0,6 % en février 2017) de la valeur du point d'indice est loin de compenser les pertes cumulées.

Derrière de maigres revalorisations et des reclassements contestables dans les nouvelles carrières se cachent des dispositions dangereuses : mobilité, évaluation, RIFSEEP, autant d'outils pour remettre en cause les droits et garanties des agents dont nous mesurons les effets néfastes au gré de leur mise en oeuvre. Quand ces mesures se mettent en oeuvre puisque 2018 sera une année blanche. Car PPCR est gelé en 2018 par le gouvernement. Les grilles indiciaires demeureront celles en vigueur en 2017, et même la 2e tranche de transfert primes/points pour l'ensemble des catégories est décalée à 2019 au mieux...

Les abondements des grilles en points d'indice initialement prévus sur 3 ans de 2018 à 2020 sont décalés de 2019 à 2021.

Cela nous confirme bien dans notre analyse de PPCR qui a conduit Solidaires comme la CGT et FO à rejeter en 2015 le protocole le mettant en place. Le présent nous donne raison !

Nous reviendrons plus précisément sur le contenu des textes lors de leur examen. Pour autant, même si ce n'est qu'un CTM technique, nous voudrions vous alerter et vous demander pour l'occasion d'alerter les ministres sur la situation des ministères et de leur faire entendre la détresse des agents.



Dans un contexte de remise en cause du service public, pas un service, pas une direction de nos ministères n'est épargnée : **suppressions d'emplois, réorganisations des services, modifications dans l'exercice des missions, dilution, abandon de celles-ci, droit à l'erreur, fermetures de sites, transferts de tâches voire de missions au privé, remise en cause des règles de gestion, aucune perspective en matière de promotion, rétablissement du jour de carence, baisse de salaire net au 1er janvier 2018** (avec un point d'indice gelé, comme les grilles indiciaires dont nous venons de parler, l'augmentation de la cotisation salariale pour pension va encore augmenter et passer de 10,29 % à 10,56 % du traitement indiciaire brut) ... conditions de travail délabrées ... la liste des motifs de « griefs » est longue ...

et ne cesse de s'allonger au gré des déclarations ministérielles sans compter les **remises en cause du droit des agents à être défendus en remettant en cause les droits des représentants du personnel et en stigmatisant les militants syndicaux voire en déférant ceux-ci devant les tribunaux... Tout concourt à saborder le service public et à couler ceux et celles qui le servent.**

Sur ce dernier point nous vous alertons sur les dérives contenues dans certains projets de guides déontologiques à Bercy qui aurait tendance à nous faire croire que nous exerçons des missions si « secrètes » que les agents ne doivent même pas indiquer dans la rubrique profession leur appartenance directionnelle. Ou à ne pas préciser à leur compagnon ou compagne leurs zones d'activités. Où allons nous ? sinon à développer un climat anxigène. Comme si être fonctionnaire c'était forcément être condamné à l'erreur, pire à la faute... et donc à agir en secret....

Ou ne faut-il pas mieux comprendre que les missions de service public et d'intérêt général doivent s'effacer devant le seul service et l'intérêt de l'entreprise pour lequel il n'y aurait forcément pas d'erreur.

Droit à l'erreur dont la conception est en réalité bien variable puisque concernant la majorité des citoyens l'automatisation des procédures et la massification à l'œuvre ne permettent même plus de traitement individualisé, et humain.

Comment les agents peuvent-ils donner du sens à leur travail quotidien et comment peuvent-ils espérer que les administrés leurs accordent le bénéfice du sens du service public ?!!! Il n'est pas étonnant que les campagnes anti fonctionnaires fonctionnent si bien et ne négligez pas que, derrière ces campagnes, c'est votre propre rôle, celui même de nos ministères, qui est sapé !

Ne croyez pas que la préparation des prochaines élections professionnelles, qui mobilisent d'autant plus d'énergie que vous avez décidé d'en modifier les conditions, et ce contre l'avis majoritaire des organisations syndicales, nous feront oublier les enjeux fondamentaux de société liés à CAP 2022, véritable machine de guerre contre les missions de services publics et tout ce qui construit l'espace collectif et la chose publique depuis la Libération !

Il y a longtemps que dans le cadre RGPP, revue des missions, MAP, nous demandons de véritables discussions sur l'état des lieux des missions, leurs conditions d'exercice mais pas avec l'a priori en ce qui nous concerne de les alléger pour les faire coller aux effectifs avec des objectifs dogmatiques de réduction du nombre de fonctionnaires.

Nous voudrions intervenir plus particulièrement sur trois points d'actualité récente :

Les fédérations ont écrit le 28 novembre dernier aux ministres afin de leur demander une rencontre dans les plus brefs délais après qu'elles aient appris qu'au moins 59 agents Tripode supplémentaires sont décédés, soit près de 40% des agents dont le statut vital était jusqu'ici inconnu. Ce surcroît de mortalité et de morbidité, perte d'espérance de vie, impose amplement le classement du Tripode en site amianté. Nous vous demandons d'intervenir pour que cette rencontre ait lieu très rapidement.

Lors de la rencontre avec les fédérations le 14 novembre dernier, le ministre B. Le Maire a déclaré que les situations de harcèlement sexuel et sexiste n'étaient pas acceptables et « que les harceleurs devaient être sanctionnés et qu'il ne tolérerait aucun écart sur ce sujet au sein des MEFs, tout en veillant à ce qu'il n'y ait aucune délation sur la base de bruits ou de rumeurs... ». Nous ne doutons pas que vous vous inscrivez dans ces propos. Mais au-delà des mots et des déclarations d'intention, nous souhaiterions qu'en la matière, notamment l'accès à la marche à suivre en cas de harcèlement ; soit plus aisé, plus accessible sur les sites ministériels et directionnels.

Sauf à considérer que Bercy est un îlot préservé, ce qui serait réjouissant mais pas réaliste...

Enfin pourriez-vous nous donner des informations au sujet de la campagne en cours dans certaines Directions du Ministère, consistant en l'expérimentation d'évaluations à 180°, 270° et 360° de l'encadrement supérieur ? A moins que celle-ci nécessite une note préalable du CNRS sur les espaces multidimensionnels.

Pour terminer et comme nous sommes à quelques semaines des fêtes de fin d'année et tout en sachant que le père Noël n'est pas au gouvernement, nous espérons néanmoins que nos propos recevront enfin des réponses favorables et amèneront de bonnes résolutions pour 2018 pour le service public, les missions, les agents, le dialogue social !

Ne vous méprenez pas sur ce qui pourrait apparaître comme une absence de réactions des personnels et de l'opinion publique au regard de quelques mobilisations récentes ! Le mécontentement est là vous le savez tout comme nous !



En réponse, madame Orange-Louboutin a indiqué qu'elle ferait suivre l'interpellation des fédérations tout en précisant que lors du CHSCTM du 19 décembre le sujet sera abordé.

Elle est revenue sur la lettre de mission de l'IGAS qui devrait être bientôt « enfin » signée par le ministère de la santé et celui du travail. Néanmoins elle a précisé que l'IGAS avait déjà commencé de rencontrer les différents acteurs.

Pour Solidaires Finances les contorsions et tergiversations auxquelles se livrent les responsables administratifs et politiques depuis plusieurs années sont INACCEPTABLES sur un sujet qui touche à la santé et à la vie des agents. Il est plus que temps que le tripode soit classé site amianté ...

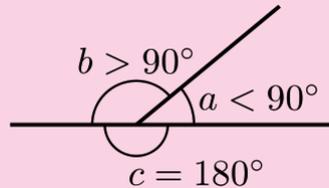


Depuis novembre, sur la base du marché conclu en août 2017 par le Secrétariat Général des MEFs avec les Cabinets Wavestone / Entreprise et Talents a été lancé et ce sans aucune information la seconde

campagne du processus d'évaluation des cadres à 180°, 270° ou 360° sur un type de populations d'évalués / évaluateurs définis par chacune des directions.

Alors que ni le bilan de la première campagne intervenue en 2016 n'a fait l'objet d'un quelconque bilan ni les outils de communication et d'information transmis aux agents et aux directeurs faisant partie du nouveau panel retenu n'a été communiqué aux élus et représentants du personnel des différents comités techniques directionnels.

- L'entretien à 360° est un système d'évaluation : l'idée est de réaliser une évaluation «à 360 degrés», c'est-à-dire en faisant intervenir toutes les parties prenantes qui ont un lien, direct ou indirect, en amont ou en aval, avec l'individu évalué dans le cadre de son travail.



Ainsi, on fait intervenir dans ce processus des acteurs aussi divers que les collègues, la hiérarchie, les subordonnés, mais également d'autres **partenaires /acteurs ou « clients »** externes à la direction / service auquel il appartient ;

- Pour ce qui est de l'évaluation à 270°, le cadre est non seulement évalué par ses collaborateurs mais aussi par ses «pairs» (à titre d'exemple, un sous-directeur d'une direction pourra être évalué par les autres sous-directeurs de cette direction) ;

- Dans le cadre de l'évaluation à 180°, le cadre est évalué par ses collaborateurs de niveau n-1 et n-2.

Cette évaluation s'effectue en principe à partir d'une grille d'évaluation à remplir.

Plusieurs interrogations pèsent sur ce système d'«évaluation» venant des Etats-Unis et de Grande-Bretagne : le but réellement recherché, les risques importants de «règlement de compte», la réelle confidentialité (anonymat). Une équation qui risque d'être bien absente.

L'administration a précisé que ce dispositif s'inscrivait dans le plan managérial et qu'il était en rodage.

Et il paraît que l'Etat cherche des économies à faireApparemment cela ne l'empêche pas de jeter de l'argent (public) par les fenêtres !

PPCR DGCCRF

8 mois pour ça !

C'est plus de 8 mois après la DGFIP, la DGDDI, l'INSEE, la DG Trésor... que la DGCCRF a présenté ses textes (deux décrets statutaires et un décret indiciaire) Parcours Professionnel, Carrières, Rémunération (PPCR) à l'avis du Comité Technique Ministériel (CTM), nous nous devons de souligner cette rapidité !!!

L'administration a indiqué que ce « décalage » était dû à sa volonté d'intégrer des modifications statutaires supplémentaires. C'était sans compter sur la DGAFP qui a indiqué que c'était PPCR et rien que PPCR. Les textes présentés à ce CTM étaient donc totalement différents de ceux qui avaient été discutés dans les groupes de travail de la DGCCRF des mois de juillet et août dernier.

Avant d'aborder ses demandes de modifications des trois décrets, **Solidaires Finances** a tenu préciser que le retard pris sur les textes témoigne du déficit de dialogue social existant à la DGCCRF.

Même si celui-ci ne peut se résumer à un nombre de réunions, force est de constater que convoquer un second Comité Technique statutaire pour le 14 décembre alors que le premier s'était réuni au début 2017, laisserait à croire qu'il ne se passe rien à la DGCCRF.

De même, Solidaires Finances déplore qu' aucune réunion n'ait encore été convoquée sur le sujet des élections professionnelles de 2018 alors que des difficultés sont déjà apparues concernant cette direction dans les réunions ministérielles.

Pourtant la Directrice générale sait trouver des disponibilités pour évoquer son projet de guide déontologie demandé par personne. Mais peut être est-ce cela finalement le dialogue social, parler de ce qui n'intéresse personne pour ne pas parler de ce qui intéresse le plus grand nombre.

A l'heure où l'avenir des missions de la DGCCRF, voire l'existence même de la DGCCRF et donc de ses agents est en jeu, parler de la tenue appropriée à revêtir pour effectuer des contrôles est certainement ce qu'il y a de plus impératif et de plus urgent.

Solidaires Finances a renvoyé l'administration à ses développements lors du CTM du 3 avril dernier et est revenue plus précisément sur :

- ◆ Sa demande de revalorisation de l'indice d'Inspecteur stagiaire (321) qui en fait aujourd'hui les agents recrutés les moins bien rémunérés.
- ◆ La nécessaire transformation de l'emploi d'Inspecteur Expert en un véritable grade de débouché comme cela existe dans les autres administrations de Bercy.
- ◆ La possibilité d'accès, pour les directeurs, au Hors Échelle B.
- ◆ La problématique pour les collègues partis en retraite de se voir appliquer les quelques points d'indice pour un recalcul de leur pension.

- ◆ L'intégration d'un correctif de carrière pour les agents qui avaient été nommés de B en A avant le 1er janvier 2007.
- ◆ Le décalage d'un an des mesures initialement prévues pour l'année 2018 ce qui repousse les dernières mesures à 2021 (autrement dit très loin pour avoir une certitude sur l'application !!!).

La Secrétaire générale adjointe du Ministère et le Directeur du Personnel de la DGCCRF ont apporté les éléments suivants :

- ◆ La date d'effet des textes sera bien le 1er janvier 2017. Concernant leur déclinaison sur les rémunérations, le Ministère n'a pas la certitude qu'ils passent au Conseil d'État avant la fin de cette année ce qui repoussera aussi leur date de publication début 2018.
- ◆ Concernant l'indice des stagiaires, c'est une application du dispositif qui s'applique dans les autres corps au niveau de la FP.
- ◆ Pour les agents retraités, il a été confirmé la réponse positive faite à SOLIDAIRES, lors des groupes de travail, qu'une information personnelle leur sera adressée. Il semblerait, par ailleurs, que le Service des Retraites de l'État (SRE) se soit engagé à faire ces rappels automatiquement vu que les retards sont dus à l'administration.

En cohérence avec ses votes intervenus le 3 avril dernier sur les textes PPCR concernant les autres administrations des ministères économiques et financiers, **Solidaires Finances a voté défavorablement sur les textes proposés.**

En fin de CTM ont été évoquées les questions diverses (la reconnaissance du Tripode en site amianté ayant été abordé en réponse aux déclarations liminaires) telles que :

Les médecins de prévention : ceux-ci ont été réunis mais concernant des échos de cette réunion (concernant notamment les approches de mutualisations interministérielles) et plus particulièrement les nouveaux recrutements, il faudra attendre le CHSCTM du 19 décembre.

Les agents de la DGCCRF de SCHOELCHER (Martinique) confrontés depuis plusieurs mois à des problèmes liés à l'amiante pour lesquels des travaux ont été enfin entrepris. L'administration regrette toutefois qu'ils n'aient pas voulu déménager pendant le déroulement de ceux-ci, ... et pour cause, le bâtiment de relogement n'est pas aux normes anti sismiques !!

Pour conclure si c'était le premier CTM présidé par Madame Orange Louboutin et en ce sens marquant pour elle, ce CTM ne restera pas pour nous marquant dans nos annales.

Un déroulement en deux temps, les déclarations des fédérations pour lesquelles la secrétaire adjointe a indiqué qu'elle ferait suivre la teneur, quelques brèves réponses, puis l'examen des textes motivant la tenue du CTM.

Pour Solidaires Finances ce CTM illustre bien une nouvelle fois l'état ou l'absence d'un réel dialogue social qui prédomine à Bercy tant au niveau ministériel que directionnel. On ne discute pas, on ne débat pas

Pourtant l'administration, elle, se targue de l'existence de ce dialogue social.

Il est évident que nous n'avons pas les mêmes critères :

- pour l'administration ceux-ci semblent être réduits au seul nombre de réunions non-boycottées,
- pour les représentant-e-s et élu-e-s du personnel que nous sommes, nos exigences concernent la qualité des échanges qui pour se faire doivent reposer sur la qualité des informations données. C'est souvent la «mauvaise volonté», les refus de réponses de l'administration qui motivent les sorties de séances.

Or, dans ce domaine la marge de progrès est grande car, et ce CTM nous en a encore donné la preuve, nous interpellons l'administration sur des sujets qui relèvent de l'information qu'elle aurait dû donner aux organisations syndicales et de surcroît dans les réunions institutionnelles.

Soyons optimistes et disons nous que cela va changer enfin en 2018 pour le service public, les missions, les agents, le dialogue social qu'ils méritent !

